

La stratégie de Maurice

La vulnérabilité des petites îles a été au centre de la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue du 10 au 14 janvier 2005 à Port-Louis (Maurice). La réunion s'est conclue avec l'adoption à l'unanimité de la Stratégie et la Déclaration de Maurice.

La Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade souligne que les petits États insulaires en développement (PEID) « se trouvent dans les régions les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et écologiques et à leurs effets dévastateurs et font face à des conséquences économiques, sociales et écologiques disproportionnées ».

La Stratégie de Maurice souligne qu'« en raison de leur taille, des inconvénients structurels et de leur vulnérabilité, la plupart des petits États insulaires en développement sont confrontés à des difficultés à s'intégrer dans l'économie mondiale ». Elle reconnaît également « l'importance d'une intensification des efforts visant à faciliter la participation pleine et effective » des PEID dans les délibérations et les processus décisionnels de l'Organisation mondiale du commerce. La Déclaration de Maurice stipule que « le commerce international joue un rôle important en ce qui concerne la capacité de relèvement et le développement durable des PEID et appelle les organisations internationales, y compris les institutions financières, à accorder l'attention voulue à leurs besoins ».

Sur le changement climatique, la Stratégie de Maurice indique que les PEID « subissent déjà les effets négatifs du changement climatique » et que, pour ces pays, « l'adaptation aux effets de ces changements et de l'élévation du niveau de la mer demeure une priorité de première importance ». Elle demande à la communauté internationale de « promouvoir en priorité une utilisation plus rationnelle de l'énergie et le développement de l'utilisation des énergies renouvelables ainsi que des techniques modernes et moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles », par la mise en place de partenariats publics et privés, d'approches orientées vers le marché, de politiques publiques de soutien et par la coopération internationale. □

Des infrastructures adaptées

Par James Cho

Le 26 décembre 2004, un tsunami a dévasté l'Asie du Sud, causant l'une des pires catastrophes que le monde n'ait jamais connues. Au fil des jours, le bilan de la catastrophe s'est alourdi, atteignant plus de 200 000 victimes. Pourtant, le cauchemar ne faisait que commencer. Le tsunami a détruit les moyens d'existence des populations et déplacé des millions de personnes, les laissant vulnérables face aux risques sanitaires liés à de mauvaises conditions d'hygiène et aux eaux saumâtres qui recouvraient ces terres.

Dans les mois qui ont suivi, des observateurs ont apporté certains éléments de réponse sur la manière dont la catastrophe pouvait, aurait pu et aurait dû être évitée. La discussion a, en partie, permis à la communauté internationale d'acquiescer un semblant de contrôle sur les innombrables pertes en vies humaines et a créé un sentiment de sécurité sachant que les dégâts et les pertes en vies humaines auraient pu être facilement évités par l'action des hommes et la technologie.

Le tsunami a cependant souligné la vulnérabilité des pays en développement face aux catastrophes naturelles. Alors que les hommes ne peuvent rien contre ce phénomène naturel, leurs effets peuvent être évités en élaborant des plans de préparation et de prévention.

(suite à la page 42)